

la personne qui exploite la terre n'aura pas à payer un loyer exorbitant, tandis que les années où la récolte est normale, elle-même et l'agriculteur retraité s'en tireront très bien. Le revenu qu'un homme touche de cette façon devrait sûrement être considéré comme un revenu provenant de placements.

Monsieur le président, je ne demande pas au ministre de nous donner un avis juridique. Si la mesure était en vigueur actuellement, et que je demandais au ministre de nous fournir une définition au sujet d'un article en particulier, je comprendrais qu'il réponde qu'il n'est pas en mesure de donner un avis juridique, mais le projet de loi n'est pas adopté. C'est sûrement le moment d'obtenir des explications claires et compréhensibles sur l'effet du bill par rapport à l'exemple que j'ai cité. Le ministre ne s'en tirera pas en disant qu'il n'est pas en mesure de donner une opinion juridique. La mesure à l'étude n'est pas encore loi, et avant de permettre que ce bill ou l'amendement à cet article soit adopté, nous voulons savoir exactement quel en sera l'effet.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, j'ai eu un peu de difficulté à comprendre l'honorable député parce qu'il ne parlait pas assez fort. Lorsqu'une personne est absente de la ferme et qu'elle ne participe pas à la direction de cette ferme, sa part du revenu provenant de la récolte sera un revenu provenant du loyer. D'autre part, s'il a participé à la gestion de la ferme en dirigeant les opérations, son revenu constituera un revenu gagné. Si cet homme quittait la ferme, comme l'a mentionné mon honorable ami, et la confiait à quelqu'un d'autre, notamment à son fils, et si son unique revenu provenait du métayage, et s'il n'avait eu rien à voir à l'exploitation de la ferme, ce revenu serait considéré comme un revenu provenant du loyer et ne modifierait pas sa pension.

**M. Horner (Acadia):** Je veux bien saisir ce qu'a dit le ministre. Je ne voudrais pas que les cultivateurs de ma circonscription ou ceux d'autres parties du Canada apprennent plus tard qu'il est une autre définition où une autre interprétation du métayage. Je suis bien aise d'entendre le ministre faire une déclaration à cet égard, mais je voudrais qu'il soit nettement établi que, selon le ministre, le cultivateur qui loue sa ferme mais qui n'a rien à voir à la direction des travaux de la ferme et dont le revenu provient du métayage, verra son revenu considéré comme un revenu de placement. En sera-t-il ainsi, qu'il s'agisse d'une terre ou de bétail, pourvu

[M. Horner (Acadia).]

que les recettes de cette personne proviennent du métayage? Est-ce bien là ce que le ministre a voulu dire?

**Une voix:** Évidemment, c'est ce qu'il a dit.

**M. Horner (Acadia):** Je tiens à ce que cela soit absolument clair.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, si l'honorable député veut bien répéter sa question quatre ou cinq fois, je pense que nous aurons alors suffisamment de députés à la Chambre pour prendre le vote. J'ai répondu à sa question sans équivoque et je n'ai aucune raison de modifier ma réponse.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur le président, le ministre n'a pas raison d'être arrogant. Je lui ai posé une question précise en vue d'obtenir des renseignements avant que nous nous prononcions sur l'amendement. C'est le moment de nous renseigner. Si certains députés se demandent pourquoi je parle si fort, je leur dirai que c'est à cause du bavardage sur les banquettes des libéraux. Apparemment, ces députés ne s'intéressent plus aux Canadiens. Ils ne pensent qu'à eux-mêmes et à leurs bénéfices. Quant à moi, je m'occupe d'une certaine mesure législative et d'un article en particulier.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Le député me permet-il de lui poser une question? Les membres du gouvernement sont peut-être fatigués, car ils siègent ici depuis trois semaines à écouter ce débat. Et pendant la majeure partie de ce temps-là, le député était absent.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, il n'est que juste de signaler que les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles viennent seulement d'entrer à la Chambre, alors qu'on les a prévenus d'une mise aux voix possible.

**Une voix:** On les a prévenus.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Horner (Acadia):** Permettez-moi de dire au ministre que...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député se rasseoirait-il?

**M. Clancy:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! Je crois que les honorables membres du comité feraient bien de s'en tenir à l'examen de l'amendement proposé à l'article 69.